

RANDONNEE DE LA PRALINE BUISSONNIERE

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE JEAN BOUCHARD

REGLEMENT DE LA RANDONNE PEDESTRE

- Chaque participant déclare être apte à la pratique de la randonnée et choisit l'itinéraire adapté à sa condition physique. Il participe sous sa propre responsabilité.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. En l'absence de représentant légal ou d'un adulte, le mineur ne sera pas autorisé à s'inscrire et à participer à la randonnée.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.
- Pour la tranquillité des participants et éviter tout incident, les chiens sont acceptés mais doivent être tenus en laisse.
- **Bien que les communes et sociétés de chasse soient prévenues préalablement par courrier du passage de la randonnée (Une demande leur est faite d'informer leurs adhérents de la présence de marcheurs ce jour-là), le port d'un gilet fluo est recommandé.**
- Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route sur les portions routières et le code forestier sur les autres portions. Il doit respecter les autres participants par une conduite adaptée ainsi que les autres usagers des sentiers.
Soyez vigilants lorsque le circuit emprunte ou traverse une route ou lorsqu'il se trouve en bordure de rivière. Surveillez les enfants.
- Certains circuits empruntent des voies privées avec l'autorisation exceptionnelle des propriétaires. Veillez à ne pas occasionner de désagréments.
- La cueillette de fruits, noix, châtaignes, etc... est fermement interdite.
- Emportez les déchets ou utilisez les poubelles installées dans les points de contrôle-ravitaillement. Ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les parcours (risque d'incendie, pollution).
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place temporairement par les organisateurs.
- Dans le but de respecter les milieux naturels (faune et flore) traversés, il est demandé de ne pas quitter les chemins balisés.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
- Les créneaux de départ ont été calculés dans le but d'assurer le bon déroulement de la journée. Il est demandé aux participants de respecter ces horaires. **L'heure de début des inscriptions est fixée à 7 h 30. L'heure de retour à la salle est fixée à 16 h 00.**
- **Fin des inscriptions : 13 et 17 km : 10h00 - 5 et 8 km : 11h00**
- **Les ravitaillements seront fermés à 13h00**
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquels ils figurent lors de la manifestation.
- **Dans une démarche éco-responsable, nous ne proposons pas de gobelets plastiques jetables sur les ravitaillements (Les gobelets sont soit apportés par les participants, soit achetés au départ (table des inscriptions – Prix 1 €).**
- Le repas (optionnel) est destiné uniquement aux marcheurs inscrits à la randonnée

En cas de problème, liste des personnes à contacter :

CONFRERIE DU GATEAU DE SAINT GENIX

Coordinateur de sécurité : David NAUX - 06 21 67 77 88

Tracés : Pascal GUICHERD – 06 71 01 43 95

Organisation / Repas : Denis BAVUZ : 06 22 63 45 94

Pompiers – Tél : 18 (N° International : 112)

RANDONNEE DE LA PRALINE BUISSONNIERE

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE JEAN BOUCHARD

REGLEMENT DE LA RANDONNE PEDESTRE

- Chaque participant déclare être apte à la pratique de la randonnée et choisit l'itinéraire adapté à sa condition physique. Il participe sous sa propre responsabilité.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. En l'absence de représentant légal ou d'un adulte, le mineur ne sera pas autorisé à s'inscrire et à participer à la randonnée.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.
- Pour la tranquillité des participants et éviter tout incident, les chiens sont acceptés mais doivent être tenus en laisse.
- **Bien que les communes et sociétés de chasse soient prévenues préalablement par courrier du passage de la randonnée (Une demande leur est faite d'informer leurs adhérents de la présence de marcheurs ce jour-là), le port d'un gilet fluo est recommandé.**
- Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route sur les portions routières et le code forestier sur les autres portions. Il doit respecter les autres participants par une conduite adaptée ainsi que les autres usagers des sentiers.
Soyez vigilants lorsque le circuit emprunte ou traverse une route ou lorsqu'il se trouve en bordure de rivière. Surveillez les enfants.
- Certains circuits empruntent des voies privées avec l'autorisation exceptionnelle des propriétaires. Veillez à ne pas occasionner de désagréments.
- La cueillette de fruits, noix, châtaignes, etc... est fermement interdite.
- Emportez les déchets ou utilisez les poubelles installées dans les points de contrôle-ravitaillement. Ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les parcours (risque d'incendie, pollution).
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place temporairement par les organisateurs.
- Dans le but de respecter les milieux naturels (faune et flore) traversés, il est demandé de ne pas quitter les chemins balisés.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
- Les créneaux de départ ont été calculés dans le but d'assurer le bon déroulement de la journée. Il est demandé aux participants de respecter ces horaires. **L'heure de début des inscriptions est fixée à 7 h 30. L'heure de retour à la salle est fixée à 16 h 00.**
- **Fin des inscriptions : 13 et 17 km : 10h00 - 5 et 8 km : 11h00**
- **Les ravitaillements seront fermés à 13h00**
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquels ils figurent lors de la manifestation.
- **Dans une démarche éco-responsable, nous ne proposons pas de gobelets plastiques jetables sur les ravitaillements (Les gobelets sont soit apportés par les participants, soit achetés au départ (table des inscriptions – Prix 1 €).**
- Le repas (optionnel) est destiné uniquement aux marcheurs inscrits à la randonnée

En cas de problème, liste des personnes à contacter :

CONFRERIE DU GATEAU DE SAINT GENIX

Coordinateur de sécurité : David NAUX - 06 21 67 77 88

Tracés : Pascal GUICHERD – 06 71 01 43 95

Organisation / Repas : Denis BAVUZ : 06 22 63 45 94

Pompiers – Tél : 18 (N° International : 112)